



MODIFICATIONS AU REGLEMENT DU FAIR-PLAY POUR LA SAISON 26/27

Précision – prise en compte des matchs

Origine : Assemblée Générale du District d'Alsace du 06.12.2025

Date d'effet : 01.07.2026

Motif : Clarification concernant la prise en compte des sanctions disciplinaires prononcées lors des finales de District dans le classement Fair-Play final.

[...] L'administration du District d'Alsace de Football a charge d'établir les classements sous le contrôle des Commissions des Compétitions compétentes en application du Règlement Intérieur du District. Le mode de calcul pour l'établissement de ces classements Fair-Play s'établit par addition de points de pénalité obtenus lors des rencontres de championnat et de coupes disputées par les équipes soumises au présent règlement (les clubs ayant obtenu le moins de points, au prorata du nombre de matches joués, se trouveront en première position et ainsi de suite). [...]	[...] L'administration du District d'Alsace de Football a charge d'établir les classements sous le contrôle des Commissions des Compétitions compétentes en application du Règlement Intérieur du District. Le mode de calcul pour l'établissement de ces classements Fair-Play s'établit par addition de points de pénalité obtenus lors des rencontres de championnat et de coupes matches officiels disputés par les équipes soumises au présent règlement (les clubs ayant obtenu le moins de points, au prorata du nombre de matches joués, se trouveront en première position et ainsi de suite). [...]
---	--



MODIFICATIONS AU REGLEMENT DU FAIR-PLAY POUR LA SAISON 26/27

Précision – prise en compte des matchs

Origine : Conséquence de la décision du Comité Directeur relative à la modification de l'article 22 des Règlements Généraux

Date d'effet : 01.07.2026

Motif : Précision des dispositions relatives au départage des équipes en cas d'égalité au classement

[...] L'administration du District d'Alsace de Football a charge d'établir les classements sous le contrôle des Commissions des Compétitions compétentes en application du Règlement Intérieur du District. Le mode de calcul pour l'établissement de ces classements Fair-Play s'établit par addition de points de pénalité obtenus lors des rencontres de championnat et de coupes disputées par les équipes soumises au présent règlement (les clubs ayant obtenu le moins de points, au prorata du nombre de matches joués, se trouveront en première position et ainsi de suite). [...]	[...] L'administration du District d'Alsace de Football a charge d'établir les classements sous le contrôle des Commissions des Compétitions compétentes en application du Règlement Intérieur du District. Le mode de calcul pour l'établissement de ces classements Fair-Play s'établit par addition de points de pénalité obtenus lors des rencontres de championnat et de coupes matches officiels disputés par les équipes soumises au présent règlement (les clubs ayant obtenu le moins de points, au prorata du nombre de matches joués, se trouveront en première position et ainsi de suite). [...]
---	--



Champ d'application

Origine : Conséquence de la décision du Comité Directeur du 27.06.26 par rapport à l'article 22 des Règlements de District

Exposé des motifs : Précision des dispositions relatives au départage des équipes en cas d'égalité au classement

Date d'effet : 01.07.26

Ancien texte – Article 22	Nouveau texte – Article 22
[...] Il est applicable pour toutes les équipes de championnat de District. [...]	[...] Il est applicable pour toutes les équipes de championnat Seniors Masculins de District 1 à District 5 inclus, et de championnat Seniors Féminines à 11 de District 1 . [...]



Retraits de points

Origine : Comité Directeur du 27.06.26

Exposé des motifs : Renforcer la cohérence du dispositif en tenant compte, d'une part, du fait que le retrait de points peut résulter d'une décision réglementaire et, d'autre part, que des sanctions disciplinaires individuelles ou collectives prononcées dans le cadre d'un même dossier sont déjà susceptibles d'avoir un impact significatif sur le classement du fair-play.

Date d'effet : 01.07.26

Ancien texte		Nouveau texte	
Retrait d'1 à 3 points ferme au classement	250 points	Retrait d'1 point ferme au classement	20 points
Retrait de 3 à 6 points ferme au classement	500 points	Retrait de 2 points ferme au classement	40 points etc. (+ 20 points)
Retrait de 7 points ferme et plus	750 points	Retrait de 7 points ferme et plus	750 points